



**EXPOSITIONS  
DEGUSTATIONS  
CONCOURS**

**28 et 29 OCTOBRE 2023**

## **EXPOSITION PAINS ET VIENNOISERIES**

*Patronné par la Confédération Nationale De La Boulangerie et le Crédit Agricole Val de rance*

Les **JOURNÉES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent une **EXPOSITION de Pains et Viennoiseries** basée sur la dégustation et la présentation **suivant le respect de la chartre 100/100 fabrication maison. Concours ouvert à toutes les catégories confondues.**

Les Pains et Viennoiseries seront jugés selon :

- La présentation
- L'odeur
- Le goût
- L'aspect extérieur
- La structure de la mie

### **ARTICLE 1 :**

**Variétés et quantité de pains et viennoiserie à exposer (minimum) :**

**Pains :**

- 5 baguettes de tradition
- Créer un pain à partir des blés de Sologne en forme libre, 6 pièces (400g)
- 6 baguettes feuilletées sur base tradition
- 6 pains petit déjeuner aux fruits secs et châtaignes (350g)
- 3 pains à la citrouille (600g)

**Viennoiseries :**

- 10 Croissants au beurre
- 12 petites brioches feuilletées
- 20 croquets solognots
- 6 galettes de pommes de terre (300g)
- Travailler une viennoiserie autour des vins du Val de Loire, 10 pièces
- 8 parts de pâté à la citrouille

Chaque candidat devra faire une belle présentation de tous ces produits.

A l'arrivée, seront prélevés 4 échantillons pour les petites pièces et 1 échantillon pour les grosses pièces (prélèvement avant l'exposition, pour le jury de dégustation).

## **ARTICLE 2 : inscription le droit d'inscription est gratuit**

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :  
**JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE**, 13 rue du Tour de la Halle  
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 14 octobre 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

***Nous vous demandons de joindre à votre inscription un chèque de caution de 50€ libellé aux « Journées gastronomiques de Sologne » (restitué au moment du dépôt de la pièce ou en cas de force majeure prouvée).***

**Il est rappelé** que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours. Pour une bonne présentation du concours, les concurrents devront impérativement accompagner chaque variété de produit de sa **fiche d'identification** ;

**- 1 fiche pour l'exposition et 1 fiche pour la dégustation**

La dimension maximum à disposer pour chaque candidat est de **1,50 m** de longueur sur **0,70 m** de profondeur.

## **ARTICLE 3 : réception des pièces**

**Les pièces devront être déposées** dans la matinée du **samedi 28 octobre**, entre **6h00 et 8h30** dernier délai, et ce, sous peine de mise hors-concours, **en un lieu qui sera précisé dans l'accusé de réception, après inscription.**

Elles seront reprises le **dimanche 29 octobre**, à partir de **19h00 jusqu'à 21h00**. **En cas de force majeure, prévenir le responsable du concours.**

## **IMPORTANT :**

Les concurrents **devront prévoir une carte de visite** avec nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone qui sera mise sur leur pièce après le passage des jurys.

Au moment du **dépôt de leur pièce**, les candidats **recevront un numéro de concours**, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

**Le Comité décline toute responsabilité** vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise de la pièce.

**Après le dépôt des pièces, les concurrents ne seront plus admis sur les lieux** pendant les opérations du jury.

## **ARTICLE 4 : le jury**

Le jury sera composé de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie et **Effectuera son jugement entre 8h30 et 10h00 le samedi 28 octobre.**

Les travaux des différents jurys seront effectués sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin. **LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.**

## **ARTICLE 5 : résultats et récompenses**

### **1° - RESULTATS**

Le jour, l'heure et le lieu **de la remise de prix** seront indiqués sur l'accusé de réception, après inscription.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en **tenue professionnelle pour la remise des prix.**

### **2° - RECOMPENSES**

De nombreuses récompenses seront attribuées.

**UN MEME CANDIDAT NE POURRA SE VOIR ATTRIBUER QU'UN SEUL CLASSEMENT.**  
Les candidats, s'ils le désirent, pourront participer au concours "pièces artistiques".

**Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.**

Tous les participants recevront un diplôme.

**Sont placés HORS-CONCOURS**, le vainqueur de l'année précédente et les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France), quelle que soit la profession dans laquelle ils se présentent, ainsi que les membres du Comité d'Organisation et leur famille. Le vainqueur de l'année précédente peut néanmoins être contacté pour être membre du jury.

## **ARTICLE 6 : propriété et responsabilité**

Les réalisations resteront la propriété de leurs auteurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la casse, la perte ou le vol des objets exposés et de leur support, tant pendant le transport que durant l'exposition elle-même.

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne ([www.romorantin.fr/jgs](http://www.romorantin.fr/jgs)) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

# Bulletin de participation

## Pains et Viennoiseries

A retourner dûment complété avant le : samedi 14 octobre 2023 à :  
Journées Gastronomiques de Sologne  
13, rue du Tour de la Halle  
41200 Romorantin-Lanthenay

### CANDIDAT

Date de naissance : ...../...../..... Age : .....  
NOM : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
E.mail : .....

### EMPLOYEUR

Profession : .....  
RAISON SOCIALE :  
.....  
Adresse : .....  
CP : .....  
Ville : .....  
Tél : .....  
E.mail : .....

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les clauses du règlement, je désire participer au concours « **DEGUSTATION - EXPOSITION DE PAINS ET VIENNOISERIES** » 2023 des Journées Gastronomiques de Sologne.

Je certifie sur l'honneur que tous les produits amenés seront bien de ma fabrication.

Date : ..... Signature :